

La Lettre du Patrimoine

Lettre d'information des sociétés
Montaigne Patrimoine
& Montaigne Conseil



● ÉDITORIAL

Réagir, innover.

Depuis notre dernière Lettre du Patrimoine, la situation a foncièrement changé. Au niveau sanitaire, nous constatons une adaptation des autorités au jour le jour et une impréparation ou une mauvaise évaluation du risque à peu près partout dans le monde. Au niveau des marchés financiers, nous sommes passés d'une quasi-euphorie en février à une très violente correction, suivie d'un rebond fragile.

Ce qui frappe avant tout, c'est la soudaineté du problème, sa propagation à toutes les régions du monde et la rapidité avec laquelle tout change. Les prévisions économiques sont chamboulées : rien de ce qui n'était vrai hier ne l'est aujourd'hui.

Face à cela nous avons choisi de axes majeurs : Réagir, Innover.

Réagir : dès que cela nous a paru être le cas, en vous recommandant de revenir une première fois sur les marchés, en reprenant du risque dans des portefeuilles un peu sous exposés. Réagir en quelques heures pour assurer une continuité de service, en restant joignables et opérationnels quelque soient les contraintes sanitaires. Réagir enfin en modifiant nos habitudes de travail et en augmentant nos plages de disponibilité pour vos appels.

Innover : nous avons commencé par lettre en place des Newsletter dès que possible et ces deux dernières semaines ont vu la parution de huit d'entre elles. Nous continuerons chaque fois qu'il faudra vous communiquer des informations importantes. Innover en mettant à votre disposition des outils de téléconférence dès cette semaine, mais aussi en additionnant des services tels que Money Pitch (Agrégateur de comptes), EOS Allocation, La Consultation Patrimoniale® au sein d'un bouquet de services adaptés à ceux qui ne sont pas encore sous abonnement patrimonial avec Montaigne Conseil.

C'est basé sur ces lignes directrices que nous allons vous accompagner jour après jour dans cette période particulière et après, en vous recommandant d'être prudents et de prendre soins de vous, et donc, de nous tous.

Courage, patience, espoir !

Louis de FROISSARD

N°54
AVRIL 20



Louis Alexandre
de Froissard

NOUS CONTACTER



@deFroissard

MONTAIGNE CONSEIL
& PATRIMOINE

www.montaignepatrimoine.fr
louis@montaignepatrimoine.fr



BORDEAUX – VENDEE - PARIS

Siège : 185 BD Mal LECLERC
33081 BORDEAUX

Tel : 05 56 06 31 09

● METTRE EN OEUVRE L'INNOVATION DANS VOTRE PATRIMOINE

1. Pourquoi utiliser MoneyPitch ?

Cette application que nous mettons à votre disposition si vous avez un abonnement chez nous vous permet en un coup d'œil, que ce soit sur votre téléphone ou votre ordinateur, d'avoir une vue d'ensemble de tous vos comptes.

Assurance-vie, comptes bancaires, SCPI, ... tout se met à jour automatiquement à partir du moment où vous possédez un accès client auprès de l'établissement financier concerné.

Vous pouvez paramétrer des alertes pour mieux gérer les hauts et les bas de votre budget, mais aussi anticiper en recourant aux différents simulateurs proposés : IR, IFI, retraite, calculatrice financière... vous anticipez.

Enfin, pour un meilleur suivi, vous pouvez décider de nous partager ces informations. Ceci nous permet, lors de nos entretiens, d'adapter nos conseils grâce à une meilleure connaissance de la situation.

Accéder à MoneyPitch, c'est possible dès notre premier niveau de Packs de Services, c'est inclus.

2. La Consultation Patrimoniale® : Un service sur mesure en 30 minutes chrono !

L'expérience nous montre que dans le monde d'aujourd'hui, nous sommes de plus en plus confrontés à devoir faire des choix dans un environnement complexe. Malgré l'accès à l'ensemble des informations nécessaires, trancher est toujours aussi difficile.



De notre côté, nous avons accumulé de l'expérience grâce à nos profils complémentaires, dans des domaines tels que : le droit de la famille, les successions, les donations, l'assurance-vie, l'épargne salariale, la retraite, la fiscalité, ...

Aussi, nous vous proposons de répondre à une question précise dont vous nous aurez envoyé le thème auparavant lors d'une consultation de 30 minutes en audio ou visio-conférence. Un bref compte-rendu peut également vous être envoyé si vous le souhaitez.

Gain de temps, précision de la réponse, nouvelles pistes, nous mettons en œuvre tout notre savoir-faire pour vous permettre d'avancer dans vos décisions. Cette prestation dont bénéficient gratuitement nos abonnés, est maintenant proposée dans nos nouveaux Forfaits de services ou encore à l'unité avec une inscription en ligne ICI. **Testez-nous !**

Retrouvez en dernière page les Forfaits de Gestion Montagne Patrimoine.

A qui s'adressent-ils ? Plusieurs d'entre-vous souhaitent bénéficier de services mais ne pouvaient accéder à la prestation d'abonnement annuel. Aussi nous avons créé pour eux un ensemble de prestations essentielles pour améliorer la gestion de leur patrimoine.

En plus des services mentionnés ci-dessus, le service **EOS Allocation** permet dans les périodes actuelles de pouvoir vous proposer des arbitrages dans le respect de la réglementation contraignante édictée par l'AMF. Un gage de réactivité et de performance à terme.



● POINTS SUR LA DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU À VENIR

Déclaration préremplie (réception en général au cours de la deuxième semaine du mois d'avril) : il est probable que vous ne la receviez pas sous format papier (en principe, elle n'est plus adressée aux usagers ayant déclaré leurs revenus en ligne en 2019).

Suppression de la déclaration pour certains foyers fiscaux dont les revenus sont intégralement déclarés par des tiers (éléments pré remplis). Dans les faits, les contribuables présentant généralement des situations fiscales plus complexes devront continuer à remplir leur déclaration de revenus.

Nouveau barème pour les revenus 2020 : le barème comporte toujours cinq tranches, mais le taux de la deuxième tranche passe de 14% à 11%. Les seuils d'entrée des troisième et quatrième tranche sont abaissés.

Barème applicable aux revenus 2019 (pour 1 part)

Fraction du revenu imposable	Taux
Inférieure à 10 064 €	0 %
De 10 064 € à 27 794 €	14 %
De 27 794 € à 74 517 €	30 %
De 74 517 € à 157 806 €	41 %
Supérieure à 157 806 €	45 %

Barème applicable aux revenus 2020 (pour 1 part)

Fraction du revenu imposable	Taux
Inférieure à 10 064 €	0 %
De 10 064 € à 25 659 €	11 %
De 25 659 € à 73 369 €	30 %
De 73 369 € à 157 806 €	41 %
Supérieure à 157 806 €	45 %

Prélèvement à la source : l'option pour un taux individualisé est recommandée. Il assure une meilleure répartition des charges fiscales au sein du couple mais ne s'applique qu'aux revenus professionnels.

Déduction de vos frais professionnels (salaire, rémunération de gérance) : déduction forfaitaire de 10% ou frais réels. Si vous avez peu de frais à déduire, l'abattement de 10 % est préférable. Lorsque les deux conjoints travaillent, l'un peut demander l'option, l'autre non. L'option pour les frais réels est annuelle. Liste non exhaustive des frais déductibles (sous conditions) : déplacements du domicile au travail, invitations au restaurant, repas personnels, congrès et séminaires, déménagement, utilisation de votre habitation, double résidence, formation professionnelle, tenues vestimentaires spéciales...

Choix entre prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou barème progressif : cela ne se résume pas à comparer le taux marginal d'imposition avec le PFU de 12,8 %. En effet, le barème progressif permet de conserver l'abattement de 40% sur les dividendes, les abattements pour durée de détention (uniquement pour les titres acquis avant le 1er janvier 2018) et la déductibilité de la CSG à hauteur de 6,8%. Sachant que l'option est globale et s'applique à tous les revenus financiers, il convient de comparer les deux possibilités afin de choisir la solution la plus adaptée.

Modification calendrier de dépôt :

Les dates limites pour déclarer ses revenus via internet varient en fonction du numéro de département de résidence du contribuable.

Les dates limites pour déclarer ses revenus en ligne 2020 sont les suivantes :

- du 01 au 19 et non-résidents : jeudi 4 juin à minuit
- du 20 au 49 : lundi 8 juin à minuit
- du 50 au 974/976 : jeudi 11 juin à minuit

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, ces dates ont été modifiées par l'administration.








MONTAIGNE
PATRIMOINE

LES FORFAITS GESTION MONTAIGNE PATRIMOINE

A destination des détenteurs de contrats d'assurance-vie, de capitalisation, de PEA, de comptes titres...

	Sans forfait	 CHARTRONS	 CORDOUAN	 GRAND LARGE	LES DÉTAILS DE LA PRESTATION
Contact Annuel, avec revue des objectifs	✓	✓	✓	✓	Nous garantissons un service de conseil après s'être enquis des informations concernant votre situation financière et vos objectifs d'investissement.
Cohérence Allocation / profil investisseur	✓	✓	✓	✓	Nous vous proposons une étude complète de votre profil de risque en tant qu'investisseur, dans un souci de cohérence dans les allocations proposées.
Lettre du Patrimoine et Newsletters	✓	✓	✓	✓	Informations pratiques ou innovantes pour un meilleur suivi de vos actifs. Si nous devons communiquer entre temps, une newsletter digitale vous est envoyée.
Sélection de fonds profilés	✓				Sélection des meilleurs fonds correspondant à votre profil. Leurs caractéristiques permettent de les conserver sur le long terme. Ils sont toutefois évalués tous les ans.
Accès au service d'Allocation d'actifs automatisé		✓	✓	✓	EOS Allocation est une solution professionnelle d'Allocation de portefeuilles qui respecte votre profil d'investisseur.
Arbitrage gratuit (nombre annuel)		1	Jusqu'à 2	Jusqu'à 4	Frais MP habituels : 50€/arbitrage, 100 € si K> 50 K€ (hors incompressible compagnie).
Analyse Trimestrielle Macro / Marchés			✓	✓	Analyse macro-économique transmise par EOS Allocation ou l'une des sociétés de gestion reconnues : par exemple, Carmignac, Pictet, JP Morgan, M&G...
MoneyPitch®			✓	✓	Offre logicielle d'agrégation de compte. Simplifie la gestion de ses comptes, permet de nombreuses simulations et simplifie l'échange de documents règlementaires.
Offre financière du moment			✓	✓	Offre financière pertinente, innovante ou originale, en direct ou via MP.
Analyse de produits tiers			1	2	Au cours de l'année, nous assurons l'analyse d'un (et jusqu'à 2) produit(s) financier(s) ou d'une proposition bancaire ou financière.
Consultation Patrimoniale®			1	2	Accédez gratuitement à ce service pour une question spécifique. Une réponse de professionnel, argumentée vous donnant les moyens d'agir, de réagir.
Accompagnement SCPI				✓	Analyse annuelle de SCPI, études d'opportunités spécifiques, envois de commentaires des gérants et des bulletins trimestriels.
PRIX MENSUEL HT		15 €	30 €	60 €	Prélèvement automatique obligatoire. Engagement 12 mois. Préavis d'arrêt : 3 mois.
Option : photo annuelle du Patrimoine Prix mensuel HT			+ 20 €	+ 15 €	Suite à l'envoi du formulaire de saisie du patrimoine, présentation du patrimoine, calcul des impôts et des droits de succession.